

Compte-rendu du Bureau Délibératif
Mardi 02 avril 2019

N°	Rapporteur	Intitulé	Exposé des motifs	Délibération	Vote
1	M. TROGRIC	Groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurances	Le Bassin de Pompey va procéder au renouvellement du marché d'assurances pour couvrir ses besoins ainsi que ceux des communes membres qui auront adhéré à ce groupement. Le marché de prestations d'assurances couvrira la Responsabilité Civile, le dommage aux biens, le parc automobile, la protection fonctionnelle et la protection juridique.	APPROUVE le projet de convention au groupement de commande pour l'achat de prestations d'assurances. AUTORISE le Président à signer la convention. DESIGNE M. HALLIER, membre titulaire, représentant de la Communauté de Communes au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes. DESIGNE Mme DOUGOUD, suppléante du membre titulaire, représentant de la Communauté de Communes au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.	VOTE A L'UNANIMITE
2	M. TROGRIC	Convention de mise à disposition de Madame Sandrine BEGA auprès de la Société Publique Locale d'Aménagement du Bassin de Pompey	Il est proposé la mise à disposition de Madame Sandrine BEGA, rédacteur territorial à la Communauté de communes, afin d'assurer les missions suivantes : gestion administrative et opérations comptables et de trésorerie. Cette mise à disposition à hauteur de 50% de son temps de travail prendra effet le 1 ^{er} avril 2019 pour une durée d'un an et selon les modalités du projet de convention de mise à disposition.	APPROUVE la mise à disposition de Madame Sandrine BEGA auprès de la SPL du Bassin de Pompey du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. AUTORISE le Président à signer la convention et les arrêtés de mise à disposition nécessaires.	VOTE A L'UNANIMITE
3	M. TROGRIC	Présentation du plan de formation 2019	La présentation du plan de formation à l'organe délibérant est obligatoire. Ce plan traduit à la fois les besoins individuels et collectifs. Le plan, établi annuellement par le Bassin de Pompey, s'inscrit dans le cadre des dispositifs règlementaires et dans l'introduction du Compte Personnel de Formation (CPF).	PREND ACTE du plan de formation 2019. INSCRIT au budget 2019 les dépenses induites par la validation du plan de formation.	VOTE A L'UNANIMITE
4	M. GRANDBASTIEN	Attribution des primes en faveur de l'Habitat Privé	Un programme dénommé « Cœur Habitat » œuvre depuis 2014 sur le territoire pour aider à terme à la rénovation de plus de 200 logements privés. Les aides du Bassin de Pompey pour ces enjeux sont calculées sur une base forfaitaire de 15% de la dépense plafonnée à 20 000 € HT. Certains dossiers, en fonction de la spécificité des travaux, peuvent bénéficier d'aides complémentaires ou de déplafonnement.	APPROUVE l'attribution et le versement des aides à l'amélioration de l'habitat privé conformément aux tableaux.	VOTE A L'UNANIMITE